



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
Séance du Conseil Municipal du 29 Septembre 2022 à 20h00
DCM 2022-09-095

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DI LITTA (arrivé à 20h23), Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Jean-Yves AUBERT, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL, Sébastien VINCENT

Absents excusés représentés : Raoul GANIVET représenté par Anne-Sylvie MIRMAND, Maëlle JOLY représentée par Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA représentée par Pierre ASTOR

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT : Mme Stéphanie GRANOUILLET

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 20

Excusés représentés : 3

Votants : 23

Objet : Etude de Diagnostic et Schéma Directeur Assainissement : Réalisation de l'étude et sollicitation des partenaires financiers

Mme Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe, rappelle au conseil municipal que la Commune a confié, par délibération en date du 23/06/2022, au Département, Service Haute-Loire Ingénierie, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude de diagnostic et du schéma directeur assainissement

Cette étude a pour objet :

- De réaliser le diagnostic du réseau de collecte des eaux usées (mise à jour des plans sous SIG de la Communauté de Communes des Sucs, localisation des anomalies, quantification et localisation des introductions d'eaux claires parasites nuisibles au bon fonctionnement des stations d'épuration ;
- De mettre à jour le diagnostic et schéma directeur réalisé en 2007 en établissant un programme de travaux à échéance 20 ans portant sur la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées sur les systèmes d'assainissement de la commune ;
- D'établir la carte de zonage assainissement à l'échelle communale ;
- D'établir la carte de zonage de gestion des eaux pluviales à l'échelle communale ;

La durée de l'étude est estimée à 18 mois à minima.

L'ensemble de l'étude est susceptible d'être éligible aux concours financiers de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de Haute Loire, respectivement à hauteur de 50% et 20%. Le reste à charge pour la Commune serait de 20%.

Le groupe de pilotage de l'étude sera constitué de représentants de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Direction Départementale des Territoires « Service en charge de la Police de l'Eau », du Département « Service Eau et Assainissement et Service DJCDD », de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de réaliser une étude de diagnostic et un schéma directeur assainissement ;
- **Sollicite** l'octroi de subventions du Département de Haute Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réalisation de cette étude ;
- **Définit** le groupe de pilotage de l'étude qui sera constitué par les représentants : de la commune, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Direction Départementale des Territoires (Service en charge de la police de l'Eau) et du Département de Haute Loire (Service Eau et Assainissement et Service DJCDD).
- **Autorise** le Maire à signer tout contrat afférent à cette étude.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

